

## Honoraires année 2025



Pour tout les biens en vente, les honoraires de l'agence sont de :

### 5.00% TTC

à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon accord



# TRANSACTIONS LOCATIONS

### 1. Location vide et meublée loi 89

(Résidence principale du locataire):

o Locataire: Prestations de visite, constitution du dossier, rédaction du bail: 12 €/m²

o Etat des lieux:3 €/m²

o Soit 15 €/m² TTC

• Propriétaire: 1 mois hors charges + TVA (20%)

Dont Prestations de visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 12 €/m²

Etat des lieux : 3 €/m²

#### 2. Bail code civil vide ou meublé

(Bail société ou résidence secondaire du locataire)

Bailleur: 1 mois hors charges + TVA (20%)

Locataire: 12% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)



6% du loyer TTC/mois